

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

volées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. TRIE-SUR-BAISE
65220 TRIE SUR BAISE
65220 TRIE SUR BAISE

eco' pli 63 AUVERGNE PIC 15.09.17 C10202



4469008963 0005

M BORNET DIDIER HENRI MARCEL
11 PL DU PADOUEN
32170 MIELAN

4469008963 0005

Vos références

Numéro fiscal : 17 54 365 995 284 C
Référence de favis : 17 65 4082002 60

Numéro de propriétaire : 250 B00030F

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBPQQF
M BORNET DIDIER HENRI MARCEL

PROP/INDIVIS MBPQQG
MME BORNET MARIELLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

284,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.

VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE

EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partir à débiter votre compte

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impôts.gouv »

Il correspond à la moitié des locaux professionnels cotisation en 2017 appelée « valeurs locatives ». Si vous êtes professionnel, cette révision

2017), la cotisation lissée est ainsi égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 9 ans).
Pour la 2^e année des 10 ans de lissage (année 2018), la cotisation lissée sera égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 8 ans).
Et ainsi de suite...

Variation (%)

Elle correspond à la variation des montants entre la ligne « Cotisation totale » et la ligne « Cotisation 2016 ».

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

obtenir votre avis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

obtenir plus de détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur impots.gouv.fr > « Comment payer mes impôts, taxes... » > Quels impôts dois-je payer ?

obtenir plus de détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon espace > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »



Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ↳ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
TRES. TRIE-SUR-BAISE
65220 TRIE SUR BAISE 65220 TRIE SUR BAISE
Tél : 05 62 35 50 14 Courriel : 1065031@dgfip.finances.gouv.fr
 - Sur le montant de votre impôt :
SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU
65303 LANNEMEZAN CEDEX
Tél : 05 62 40 60 50 Courriel : sip-sie.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 250 A LALANNE-TRIE

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	1,51%	%	10,54%	24,69%	%	12,22%	%	
Taux 2017	1,51%	%	10,28%	24,69%	%	11,53%	%	
Adresse	701 CHE DE LANTONIES							
Base ①	737		737	705		727		
Cotisation	11		76	174		84		
Cotisation lissée ②	11		58	138		66		273
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2016	8		59	138		68		
2017	11		76	174		84		
Cotisation totale ③	11		58	138		66		273
Variation ④	+37,50%	%	-1,69%	0%	%	-2,94%	%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2016								
2017								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »								
Base « Collectivité »								
Unissage de + 8 € par an est appliqué pendant 10 ans sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation. (voir notice partie Révision des valeurs locales des locaux professionnels).					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			11
					Dégrevement « Habitation principale »			
					Dégrevement JA « État »			
					Dégrevement JA « Collectivité »			